

Weightlifting Canada Haltérophilie Masters
FONDS HONORAIRE POUR ENTRAÎNEUR CHAMPIONNATS MONDIAUX MAÎTRES
2023.07.31

Mission La Weightlifting Canada Haltérophilie Masters va supporter ses membres qui compétitionnent et représentent le Canada aux Championnats Mondiaux Maîtres d'Haltérophilie. Un Fonds Honoraire pour Entraîneur Championnats Mondiaux Maîtres a été créé pour aider ces entraîneurs bénévoles.

But Fournir un honoraire modeste pour les entraîneurs des athlètes canadiens qui compétitionnent aux Championnats Mondiaux Maîtres d'Haltérophilie qui compléteront les autres fonds amassés par l'athlète. Pour encourager le partage des entraîneurs aux Championnats Mondiaux. Pour supporter le Développement à Long Terme de l'Athlète – En Forme pour la Vie (DLTA – WCH et WCHM) pour les membres de la WCHM en établissant ce fonds.

Exigences pour l'entraîneur Un entraîneur doit aider au moins deux athlètes aux Championnats Mondiaux Maîtres. L'entraîneur doit soit être certifié par la WCH ou un membre en règle de la WCHM

Exigences de l'athlète

- L'athlète est un membre de leur association provinciale d'haltérophilie et de la Weightlifting Canada Haltérophilie Masters
- L'athlète a amassé des fonds:
 - Les fonds personnels de l'athlète.
 - L'argent amassé de la part de la famille et amis.
 - Le support d'(d'une)entreprise(s) locale(s).
 - Don du club d'haltérophilie de l'athlète.
 - Bourses, si disponibles, de l'association provinciale d'haltérophilie de l'athlète.Les associations provinciales d'haltérophilie peuvent avoir leurs propres critères spécifiques aux exigences de certification d'entraîneurs.
- L'entraîneur est responsable de compléter l'Application pour Honoraire pour Entraîneur Championnats du Monde Maîtres d'Haltérophilie, au plus tard 60 jours après le dernier jour de la compétition.

Déboursements de l'Honoraire

Le fonds honoraire sera basé sur les critères établis par l'Exécutif et selon les recommandations du Président basé sur l'application pour l'honoraire pour entraîneur. L'Honoraire, dû à sa valeur monétaire modeste, n'est pas là pour remplacer les ressources de revenu de l'athlète, mais bien pour simplement offrir l'appréciation et le support financier supplémentaire de la WCHM. Le total des fonds honoraires distribués aux entraîneurs ne peut pas excéder la valeur des fonds amassés, à moins que le Conseil n'en décide autrement. La distribution des fonds sera dépendante du nombre d'applications et des fonds totaux disponibles. Avec un peu de chance, le fonds sera capable de générer de 150\$ à 300\$ par entraîneur tout dépendant le nombre d'athlètes aux Championnats Mondiaux. Les entraîneurs avec un nombre significatif d'athlètes auront la préférence pour l'allocation des fonds.